



Conseil économique et social

Distr. générale
25 janvier 2023
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquante-sixième session

10-14 avril 2023

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Débat général : mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement comprend trois grandes parties. La première passe en revue l'évolution générale de l'aide publique et privée au développement ; la deuxième est consacrée à l'aide aux questions de population ; et la troisième porte sur l'aide concernant le thème de la cinquante-sixième session de la Commission de la population et du développement, à savoir le lien entre la population, l'éducation et le développement durable.

L'aide publique et privée a atteint des niveaux record en 2021, mais son taux de progression s'est nettement ralenti. Entre 2019 et 2020, l'aide aux questions de population a connu une augmentation marquée, suivant la hausse de l'aide totale et contrebalançant la forte baisse de l'aide dans ce domaine enregistrée entre 2018 et 2019. Mesurée en dollars par femme en âge de procréer dans le monde en développement, l'aide versée par tous les donateurs publics est passée de 4,74 dollars en 2019 à 6,15 dollars, soit un accroissement de 1,41 dollar, encore que lorsqu'on applique la méthode de l'équivalent-don, elle n'a progressé que de 0,58 dollar d'une année sur l'autre. L'aide en faveur de l'éducation a diminué en pourcentage de l'aide

* E/CN.9/2023/1.



totale, mais a augmenté en termes absolus et est plus importante que ne le suggère la seule prise en compte de l'aide au secteur de l'éducation lui-même, car des éléments de nombreux autres secteurs recevant une aide concernent l'éducation, la formation et la recherche ainsi que le renforcement des capacités.

I. Introduction

1. Conformément aux recommandations méthodologiques figurant dans le rapport sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2019/4), établi pour la cinquante-deuxième session de la Commission de la population et du développement, le présent rapport est axé sur les dernières évolutions de l'aide publique au développement (APD)¹ et sur les composantes chiffrées du Programme d'action relatives à la santé sexuelle et reproductive (qui recouvre la santé reproductive, la planification familiale et les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida) ainsi que sur les données et les politiques en matière de population.

2. L'analyse se fonde sur les données relatives à l'aide publique au développement reçues et publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), complétées par les flux d'aide privée qui lui sont notifiés. Si la mesure de l'équivalent-don est disponible pour les années récentes et les flux d'aide publique, elle ne peut être utilisée pour l'analyse des tendances ou les flux d'aide privée². Le rapport repose donc en grande partie sur les versements d'aide, qui donnent un meilleur aperçu des allocations effectives que les engagements d'aide. Dans la mesure du possible, les versements sont exprimés en valeur nette (montant versé déduction faite du remboursement du principal des prêts antérieurs), mais dans le cas d'une analyse sectorielle plus approfondie, ils sont exprimés en valeur brute (montant réel décaissé). Dans les deux cas, les apports d'aide sont exprimés en dollars des États-Unis constants, sauf indication contraire.

3. La ventilation de l'aide par secteur et par domaine thématique est fondée sur le Système de notification des pays créanciers employé pour les bases de données statistiques de l'OCDE relatives au développement international. Contrairement aux données sur les flux d'aide globaux qui couvraient les périodes allant jusqu'à 2021 au moment de la rédaction du présent rapport, les données sur les flux d'aide ventilés par secteur n'étaient disponibles que pour les périodes allant jusqu'à 2020. Ainsi, ces dernières données ne reflètent que partiellement les incidences de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et ne prennent pas encore en compte l'impact de la guerre en Ukraine.

4. Le rapport comprend trois grandes parties. Dans la première, le Secrétaire général fait le point sur les tendances générales de l'aide au développement (sect. II) ; dans la deuxième, les tendances et les modifications récentes de l'aide au développement pour les questions de population sont mises en évidence (sect. III) ; et dans la troisième, les tendances de l'aide au développement pour l'éducation sont examinées (sect. IV). La dernière section du rapport contient un résumé des principaux résultats ainsi que des conclusions et des recommandations (sect. V).

¹ Dans le présent rapport, les termes « aide publique au développement » et « aide publique » sont utilisés de manière interchangeable.

² « L'équivalent-don est une estimation, à la valeur actuelle d'une somme donnée, de la part qui est "offerte" sur la durée d'échéance d'une transaction financière, par comparaison à une transaction aux conditions du marché. L'équivalent-don correspond à l'élément de libéralité multiplié par le montant de l'apport consenti ». Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « La modernisation de l'aide publique au développement (APD) », disponible à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/modernisation-du-systeme-statistique-du-cad.htm.

5. Le thème spécial de la cinquante-sixième session de la Commission de la population et du développement, qui se tiendra en avril 2023, est « Population, éducation et développement durable ». L'éducation est essentielle pour permettre à toutes et à tous de se faire entendre et d'agir et pour accéder à la santé sexuelle et génésique et aux droits correspondants. Selon le rapport sur l'état de la population mondiale 2022³, publié par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), près de la moitié de l'ensemble des grossesses répertoriées entre 2015 et 2019 n'étaient pas planifiées, ce qui témoigne d'une incapacité surprenante de la part des femmes et des filles de prendre librement l'une des décisions les plus importantes de leur vie : avoir ou non un enfant et quand. Si de nombreuses grossesses non planifiées sont le signe d'un manque d'accès aux produits essentiels de planification familiale et aux services de santé reproductive, d'autres découlent de la perte par les femmes de leur pouvoir de décision, de leur autonomie corporelle et de leur pouvoir d'action.

6. Les investissements dans le capital humain sont indispensables au développement, notamment les investissements majeurs visant à garantir l'accès universel à une éducation de qualité tout au long de la vie. Les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4, qui consiste à assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, ont une incidence positive sur la réalisation de nombreux autres objectifs, notamment les objectifs 1, 3, 5 et 10. Toutefois, de nombreuses lacunes entravent la réalisation de l'objectif 4. Lors du Sommet de 2022 sur la transformation de l'éducation, les principaux défis actuels du secteur de l'éducation ont été mis en avant, notamment la nécessité de mettre davantage l'accent sur la qualité de l'enseignement et de la pédagogie et sur les résultats de l'apprentissage, de garantir un accès inclusif à l'éducation, y compris l'égalité entre les genres à tous les niveaux de la scolarité, d'améliorer les infrastructures, de combler la fracture numérique et de développer considérablement l'apprentissage tout au long de la vie. Relever ces défis exigera de nouveaux investissements substantiels de la part des États Membres et de la communauté des donateurs. Pour les pays qui sont à un stade précoce de la transition démographique, la dynamique démographique se traduira par des cohortes plus importantes d'enfants en âge d'être scolarisés au cours des prochaines décennies, alors que l'augmentation du nombre de scolarisations se traduira par une demande accrue de nouvelles salles de classe, de matériels et d'enseignants. Pour les pays qui se trouvent à un stade plus avancé de la transition démographique, un deuxième dividende démographique n'est possible que si les segments de la population concernés ont accumulé des ressources tout au long de leur vie et sont en mesure de les restituer à la société. Lorsque la taille relative de la population active diminue, l'éducation accroît la possibilité de doper la productivité par habitant, d'étoffer la main-d'œuvre et de donner la possibilité de rattraper une scolarité manquée ou de se remettre à niveau pour rester impliqué de manière productive dans l'économie et la société.

7. En définitive, l'éducation aide à mener une vie plus autonome et reste l'un des investissements les plus précieux pour le développement économique global. Si l'éducation des jeunes générations dans un cadre formel constitue le fondement de toute stratégie de développement du capital humain, l'éducation des adultes dans un cadre moins formel ou informel est également essentielle pour un vieillissement actif et sain. En outre, un enseignement primaire, secondaire et supérieur de qualité, dans le cadre duquel sont dispensées des compétences transférables et une expertise disciplinaire, doit être complété par une formation professionnelle, technique et

³ *Seeing the Unseen: The case for action in the neglected crisis of unintended pregnancy* (publication des Nations Unies, 2022).

managériale, qui vise à développer les compétences dont le marché du travail a besoin à tout moment.

8. Le capital humain exige un investissement adéquat dans l'éducation, mais aussi dans la santé tout au long de la vie. L'assurance d'une bonne santé commence pendant la grossesse et la petite enfance et se poursuit jusqu'à la vieillesse. Le vieillissement sain et actif ne commence pas à 60 ans ; il doit être préparé dès l'enfance. Dans cette optique, le suivi des flux de ressources pour les questions de population, notamment pour la santé reproductive, la planification familiale et les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida, est un moyen précieux de contrôler le niveau des investissements mobilisés pour le développement, en particulier ceux qui garantissent les droits humains et la pleine participation des femmes et des filles.

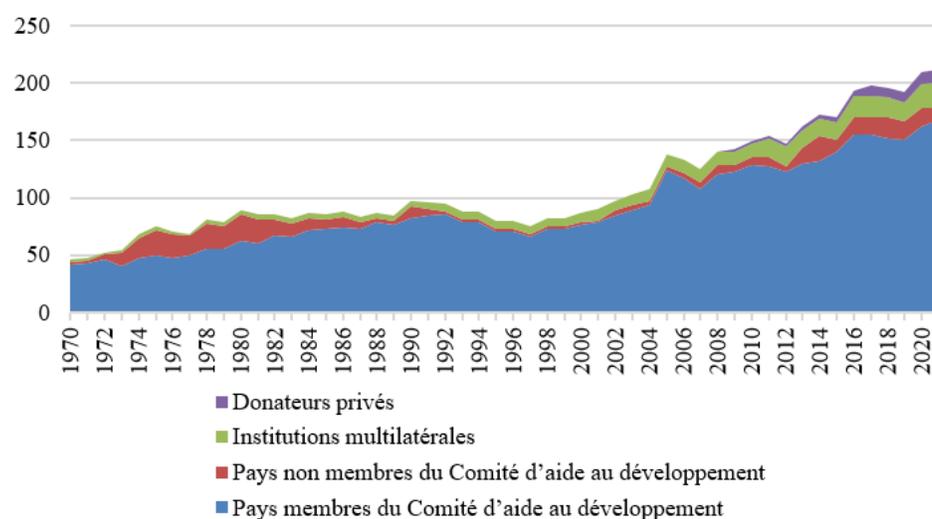
9. Dans le présent rapport, le Secrétaire général examine donc les flux d'aide pour les questions de population et le secteur de l'éducation, en mettant l'accent sur les enfants, les jeunes et les adultes ; l'enseignement de base, avancé et supérieur ; la formation professionnelle, technique et de gestion, lorsque les données sont disponibles ; et d'autres secteurs qui sont expressément axés sur l'éducation, la formation et la recherche. L'analyse des flux d'aide à l'éducation complète les deux autres rapports soumis par le Secrétaire général à la Commission de la population et du développement, respectivement sur la population, l'éducation et le développement durable (E/CN.9/2023/2) et sur l'examen des programmes et interventions pour l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans le contexte de la population, de l'éducation et du développement durable (E/CN.9/2023/3).

II. Évolution générale de l'aide publique au développement

Figure I

Aide versée par les donateurs publics et privés à tous les pays, 1970-2021

(En milliards de dollars des États-Unis constants)



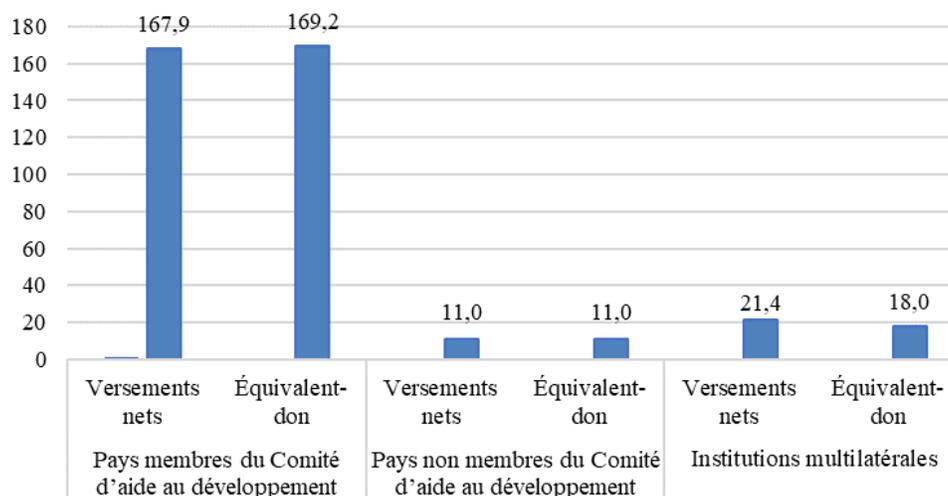
Source : Estimations pour les donateurs publics fondées sur les Statistiques de l'OCDE sur le développement international : tableau 1 du Comité d'aide au développement, « Flux totaux par donneur », disponible à l'adresse suivante : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE1> ; et estimations pour les donateurs privés fondées sur les données du Système de notification des pays créanciers, disponible à l'adresse suivante : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1> (consultée le 12 octobre 2022).

10. Au moment de la rédaction du présent rapport, les estimations des flux d'aide globaux n'étaient disponibles que pour 2021. Selon ces estimations, le total de l'aide publique et privée a atteint le niveau record de 211,7 milliards de dollars en 2021, soit une augmentation de 1,8 milliard de dollars par rapport aux chiffres actualisés pour 2020, mais il représente une décélération des recettes d'aide (voir fig. I). À titre de comparaison, entre 2019 et 2020, le total des flux d'aide publique et privée a progressé de 17,4 milliards de dollars. En outre, selon les premières estimations pour 2020, l'aide publique aux activités en lien avec la COVID-19 s'est élevée à 21,3 milliards de dollars⁴. Si l'on soustrait ce chiffre du total, les niveaux d'aide pour les autres activités ont en fait diminué entre 2019 et 2020, et cela aura très probablement été le cas entre 2020 et 2021 également. Alors que l'aide immédiate aux activités en lien avec la COVID-19 diminue, on ne sait pas comment l'aide internationale au développement sera réorientée, face à la guerre en Ukraine, aux perturbations liées aux changements climatiques, à l'insécurité alimentaire persistante déclenchée par la pandémie et aux nombreuses crises humanitaires, dont beaucoup se prolongent. En outre, comme les pays donateurs ont besoin d'une aide internationale pour les réfugiés qu'ils accueillent, il n'est pas certain que l'augmentation de l'APD se traduira par des transferts effectifs vers les pays en développement⁵.

Figure II

Différences entre les versements nets d'aide et les montants en équivalent-don pour les donateurs publics, 2021

(En milliards de dollars des États-Unis constants)



Source : Estimations fondées sur les Statistiques de l'OCDE sur le développement international : Comité d'aide au développement, tableau 1 (consulté le 12 octobre 2022).

⁴ Estimations fondées sur les Statistiques de l'OCDE sur le développement international, tableau 1 du Comité d'aide au développement, disponible à l'adresse suivante : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE1>.

⁵ La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a constaté qu'il n'y avait eu « aucun progrès concernant la cible 17.2 malgré un niveau record de décaissements d'APD dû aux dons de vaccins ». Pour un examen critique des tendances mondiales de l'aide publique au développement, voir CNUCED, « Official international assistance: stagnation despite pledges and new development challenges », disponible à l'adresse suivante : <https://sdgpulse.unctad.org/official-support-development>.

11. La figure II présente une comparaison entre les montants en équivalent-don et les versements nets d'aide publique pour 2021. La principale différence entre les deux catégories concerne l'aide des institutions multilatérales, pour laquelle il ressort qu'une part relativement faible est fournie sous forme de dons. Dans le cas des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement (les pays développés qui sont membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE), les données indiquent que les dons accordés aux pays en développement ne sont pas tous pris en compte dans les versements nets d'aide, tandis que pour les pays donateurs non membres du Comité d'aide au développement, elles indiquent que tous les versements d'aide comportent un élément de libéralité important. Toutefois, la différence dans l'aide publique totale mesurée en tenant compte de l'élément de libéralité ou sur la base des versements nets est peu importante pour 2021⁶. Le même schéma apparaît lorsque l'aide mesurée sur la base des versements et l'aide mesurée en tenant compte de l'élément de libéralité sont comparées pour la santé sexuelle et reproductive (voir tableau 1).

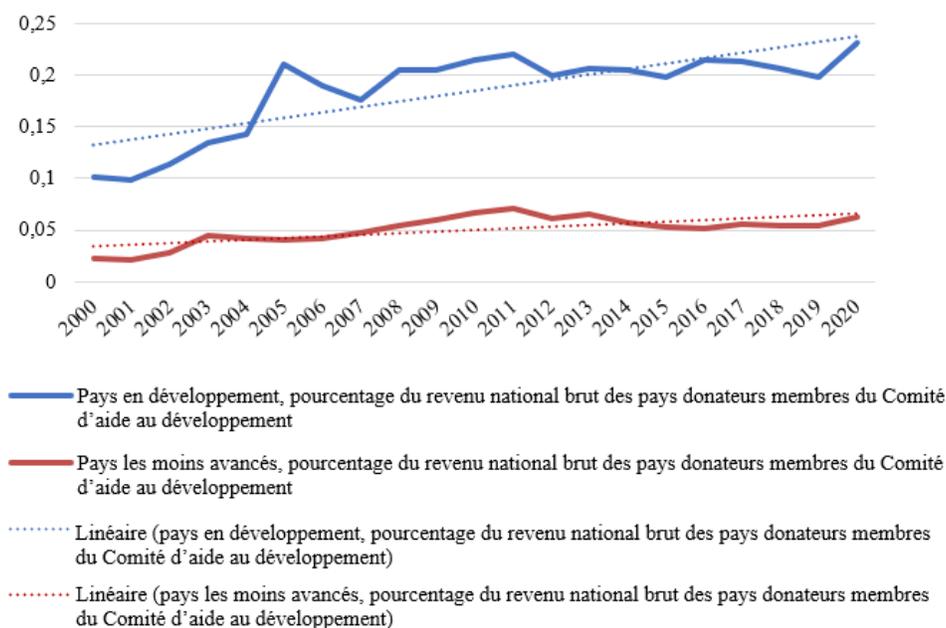
12. Le contexte politique et économique actuel constitue sans doute le défi le plus important pour le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement durable depuis leur adoption. Les pays ont enregistré un fort accroissement de leurs dépenses publiques en raison de la pandémie de COVID-19, de la hausse des prix de l'énergie, des pénuries d'approvisionnement et des pressions inflationnistes grandissantes – et nombre d'entre eux sont confrontés à une grave récession économique. Ces facteurs, combinés à la hausse des taux d'intérêt visant à endiguer les pressions inflationnistes, entraînent un alourdissement du fardeau de la dette. De nombreux pays en développement, et notamment les pays les moins avancés, ont donc un besoin urgent d'aide extérieure. Pourtant, pour les mêmes raisons, de nombreux pays donateurs risquent de réduire l'aide au développement ou d'allouer les budgets d'aide à des objectifs différents. Par exemple, lors de récents débats sur les budgets d'aide, il a été suggéré qu'une part plus importante de l'aide pourrait être utilisée pour les réfugiés, y compris ceux d'Ukraine. De plus, l'aide représentant souvent un pourcentage du revenu national brut, on peut s'attendre à ce qu'elle diminue avec le ralentissement économique.

13. Les pays donateurs du Comité d'aide au développement se sont fixé comme objectif de longue date de consacrer 0,70 % de leur revenu national brut à l'aide à tous les pays en développement, et nombre d'entre eux se sont également engagés à consacrer entre 0,15 % et 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés. Ces deux objectifs sont inscrits dans l'objectif de développement durable n° 17, qui couvre les partenariats pour les objectifs. L'annexe I contient des informations sur la mesure dans laquelle les différents donateurs ont atteint le premier objectif d'aide en 2021, eu égard à l'équivalent-don de l'APD, tandis qu'en raison du décalage des données, l'annexe II montre la mesure dans laquelle les pays donateurs ont atteint le deuxième objectif d'aide en 2020, mesuré en versements nets d'APD.

⁶ Pour une explication de la nouvelle méthode de mesure, voir Simon Scott, *The grant element method of measuring the concessionality of loans and debt relief*, documents de travail du Centre de développement de l'OCDE, n° 339 (Paris, OCDE, 2017).

Figure III
Part dans les versements nets d'aide publique au développement des donateurs du Comité d'aide au développement de tous les pays en développement et des pays les moins avancés, 2000-2020

(Pourcentage du revenu national brut du donateur du Comité d'aide au développement)



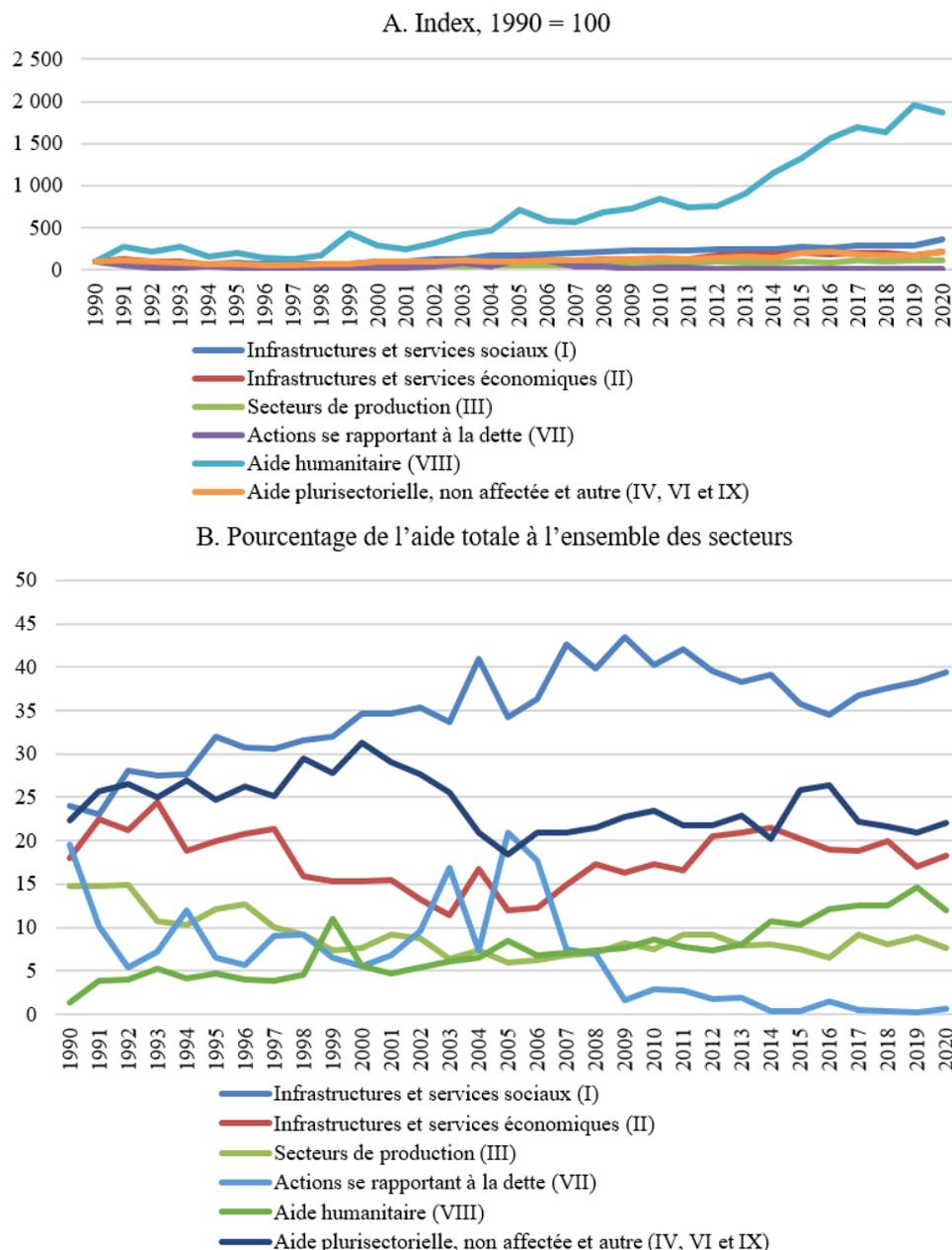
Source : Estimations fondées sur les Statistiques de l'OCDE sur le développement international : « GeoBook : répartition géographique des flux vers les pays en développement », disponible à l'adresse suivante : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DACGEO> (consultée le 12 octobre 2022).

14. Si les pays donateurs du Comité d'aide au développement ont augmenté leur aide non seulement en termes absolus mais aussi en pourcentage de leur revenu national brut, les flux d'aide globaux restent bien en deçà de l'objectif. L'aide fournie par ces pays à l'ensemble des pays en développement, mesurée en pourcentage de leur revenu national brut combiné, n'a atteint que 0,23 % (alors que l'objectif est de 0,70 %), alors que leur aide aux pays les moins avancés n'a représenté que 0,06 % de leur revenu national brut combiné (eu égard à un objectif de 0,15 %-0,20 %) (voir fig. III). L'augmentation de l'aide aux deux groupes de pays en développement masque toutefois un déclin tendanciel de la part de l'aide destinée aux pays les moins avancés. Les apports à cette catégorie de pays, qui sont les plus tributaires de l'aide au développement, ont augmenté dans une moindre mesure que ceux allant aux autres pays en développement.

15. L'augmentation de l'aide enregistrée ces dernières décennies a profité à tous les grands secteurs, mais la ventilation de l'aide totale fait apparaître de grandes différences entre les secteurs. On note en particulier que l'aide à des fins de développement – y compris l'aide aux secteurs sociaux, économiques et de production, ainsi que l'aide plurisectorielle – s'est accrue de façon modérée et bien moins que l'aide à des fins humanitaires (voir fig. IV.A). En 2020, si l'aide au développement a augmenté de 239 % par rapport au niveau de référence de 1990, l'aide humanitaire a progressé de 1 875 %, soit une augmentation presque huit fois supérieure. L'aide consacrée à l'allègement de la dette a connu la plus faible augmentation au cours de cette période, mais les problèmes croissants d'endettement

des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, pourraient entraîner des changements à cet égard.

Figure IV
Aide versée par les donateurs publics et privés par secteur, 1990-2020



Source : Estimations fondées sur les Statistiques de l'OCDE sur le développement international : tableau 5 du Comité d'aide au développement, « Aide (APD) par secteur et par donneur », disponible à l'adresse suivante : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE5> (consultée le 12 octobre 2022).

16. Une comparaison des différentes composantes de l'aide au développement montre une évolution le plus souvent parallèle de l'aide aux infrastructures et services sociaux et de l'aide aux infrastructures et services économiques entre 1990 et 2020 (voir fig. IV.B). Depuis 2015, toutefois, l'aide aux infrastructures et services

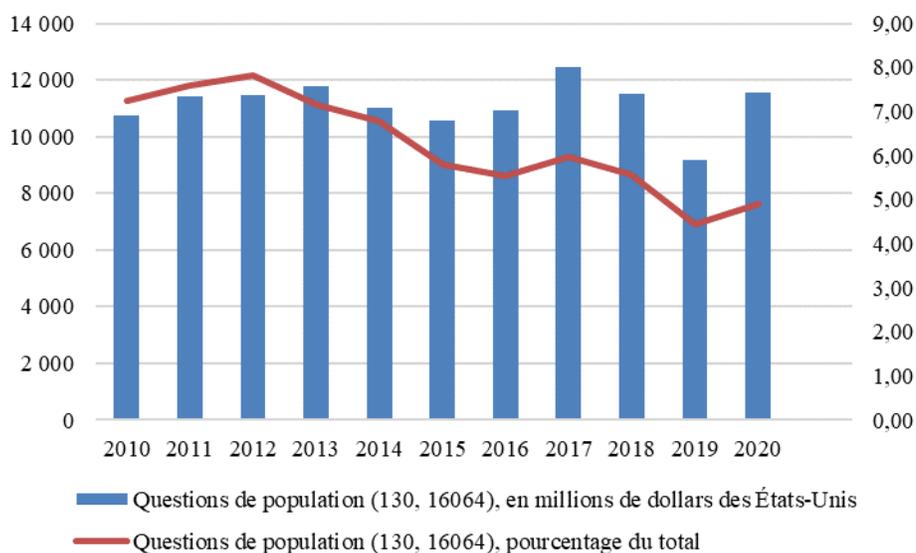
économiques enregistre à nouveau une baisse générale, alors que l'aide aux infrastructures et services sociaux est en hausse depuis 2016. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse significative de l'aide globale à la santé. L'aide à l'éducation, qui est également une composante des infrastructures et services sociaux, a augmenté en termes absolus mais a diminué en termes relatifs⁷. Ces tendances en matière d'aide à la santé et à l'éducation seront examinées plus loin.

III. Aide publique au développement allouée aux composantes chiffrées du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

17. Après une forte baisse de l'aide publique et privée destinée aux questions de population entre 2018 et 2019 – comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement présenté à la Commission à sa cinquante-cinquième session (E/CN.9/2022/4) – les dernières données montrent une nette augmentation du total de cette aide en termes absolus et relatifs entre 2019 et 2020 (voir fig. V).

Figure V

Aide versée par les donateurs publics et privés pour les questions de population, 2010-2020



Source : Estimations fondées sur les données du Système de notification des pays créanciers, disponible à l'adresse suivante : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1> (consultée le 1^{er} décembre 2022).

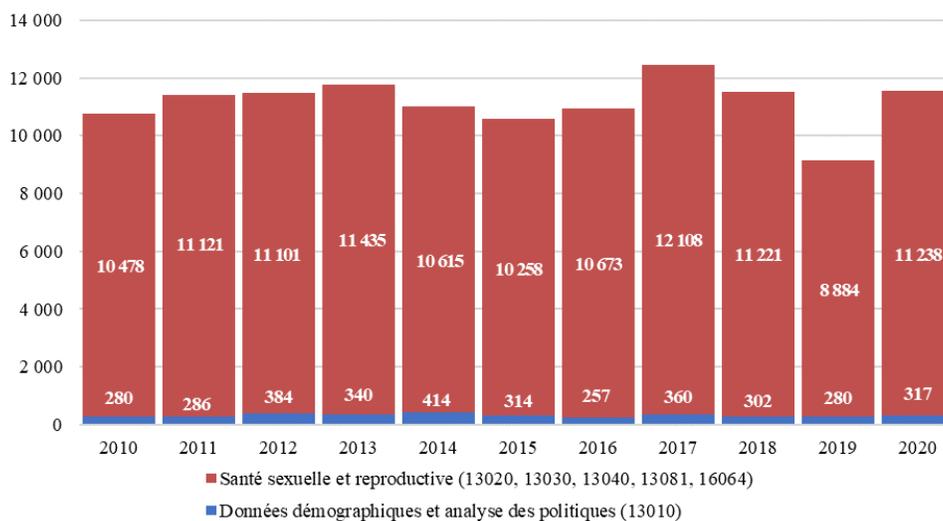
⁷ L'objectif de financement que s'est fixé l'Union européenne en 2019, à savoir allouer 10 % de son budget d'aide humanitaire à l'éducation dans les situations d'urgence, crée un lien important entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. Selon le dossier préparé par l'Union européenne pour le Sommet sur la transformation de l'éducation, qui s'est tenu à New York les 16 et 17 septembre 2022, « cet investissement vise à venir en aide aux enfants dans les pays touchés par des crises, des conflits et des catastrophes, principalement en Afrique (29 % des projets) et au Moyen-Orient (25 %). Il leur offre la possibilité d'accéder à une éducation de qualité et sûre et minimise l'incidence de la crise sur le droit à l'éducation et l'apprentissage ». Voir <https://transformingeducationsummit.sdg4education2030.org/system/files/2022-08/AT5GP244.pdf>.

18. L'aide versée par les donateurs publics et privés pour les questions de population n'a augmenté que de 0,46 point en pourcentage de l'aide totale entre 2019 et 2020, mais cela s'est traduit par une hausse de 2 391 millions de dollars des niveaux d'aide, globalement en progression. Cette augmentation de l'aide aux questions de population est attribuable dans une large mesure à une progression des apports destinés à la santé sexuelle et reproductive. Au cours de la période 2010-2020, ces apports ont représenté environ 97 % de l'aide totale pour les questions de population, alors que l'aide pour les données démographiques et l'analyse des politiques a représenté les 3 % restants (voir fig. VI). L'aide totale à la santé sexuelle et reproductive a progressé de 26 %, soit 2 354 millions de dollars, entre 2019 et 2020, alors que l'aide totale consacrée aux données démographiques et à l'analyse des politiques a progressé de 13 %, soit 37 millions de dollars.

Figure VI

Aide versée par les donateurs publics et privés au titre des données démographiques et de l'analyse des politiques de population ainsi que de la santé sexuelle et reproductive, 2010-2020

(En millions de dollars des États-Unis)

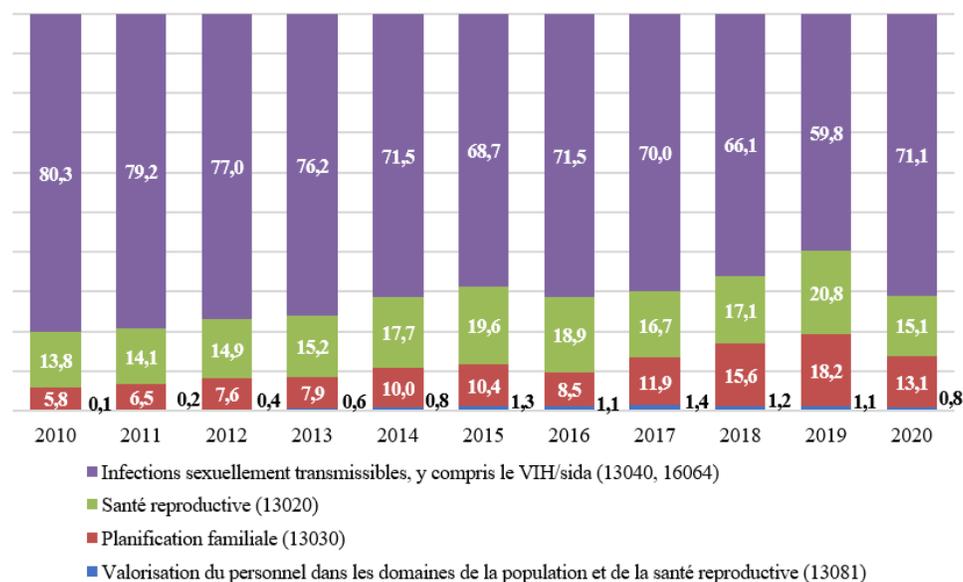


Source : Estimations fondées sur les données du Système de notification des pays créanciers (consulté le 1^{er} décembre 2022).

19. La ventilation de l'aide à la santé sexuelle et reproductive est compliquée, car il est difficile dans ce cas de délimiter des sous-catégories. Par exemple, il est quasiment impossible dans la pratique de déterminer si un préservatif doit être utilisé pour la prévention des infections sexuellement transmissibles, et donc classé dans la catégorie des infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida, ou s'il est fourni principalement comme une contribution à la planification familiale ; en outre, les préservatifs peuvent être utilisés dans le cadre de la formation du personnel de santé. En raison des problèmes rencontrés pour ventiler précisément l'aide au développement par catégories, les différents donateurs peuvent classer des produits ou des projets de services similaires sous différentes catégories de la santé sexuelle et reproductive, d'où la nécessité de considérer avec prudence toute ventilation. Moyennant ces réserves, on trouvera dans la figure VII une ventilation de l'APD pour la santé sexuelle et reproductive. Les données montrent que l'augmentation de l'aide publique et privée entre 2019 et 2020 a été entièrement attribuable à la progression des apports pour la lutte contre les infections sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida.

Figure VII
Aide versée par les donateurs publics et privés, par sous-catégories de la santé sexuelle et reproductive, 2010-2020

(Part en pourcentage dans l'aide totale consacrée à la santé et aux droits sexuels et reproductifs)



Source : Estimations fondées sur les données du Système de notification des pays créanciers (consulté le 1^{er} décembre 2022).

20. L'augmentation de l'aide publique et privée pour la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida, entre 2019 et 2020 est intervenue au prix d'une diminution des apports pour la santé reproductive et la planification familiale ainsi que pour la valorisation du personnel. L'aide totale pour la sous-catégorie des infections sexuellement transmissibles a augmenté de 2 669 millions de dollars (soit 11,2 points de pourcentage), tandis que l'aide totale pour les sous-catégories de la santé reproductive, de la planification familiale et de la valorisation du personnel a diminué, respectivement, de 151 millions de dollars, 154 millions de dollars et 10 millions de dollars (5,7, 5,2 et 0,3 points de pourcentage). L'augmentation des apports pour la lutte contre les infections sexuellement transmissibles intervient après deux années consécutives de baisse et ramène cette forme d'aide au-dessus de 70 % (mesurée en tant que part dans l'aide totale au titre de la santé sexuelle et reproductive), niveau où elle s'était maintenue pendant 8 des 11 dernières années.

21. Exprimée par femme en âge de procréer dans le monde en développement, l'aide à la santé sexuelle et reproductive a également progressé au cours de la dernière période de deux années pour laquelle des données sont disponibles (2019-2020). L'aide totale des donateurs publics et privés, mesurée en versements bruts, est passée de 5,44 à 6,84 dollars, soit une augmentation de 1,39 dollar, ou 26 %, en une seule année. Ainsi, alors que la plus forte baisse de cette aide avait été enregistrée au cours de la dernière décennie, entre 2018 et 2019, sa plus forte augmentation récente a eu lieu entre 2019 et 2020. Cette augmentation est attribuable aux donateurs publics – notamment les pays donateurs du Comité d'aide au développement – et a compensé la diminution de l'aide des donateurs privés. Tous les donateurs publics ont augmenté leur aide, mesurée en termes de versements bruts, de 1,42 dollar entre 2019 et 2020.

Mais, mesurée en équivalent-don, leur aide n'a augmenté que de 0,58 dollar⁸. La différence est imputable à l'aide des institutions multilatérales, dont l'élément de libéralité est particulièrement faible.

Tableau 1

Aide des donateurs publics et privés pour la santé sexuelle et reproductive par femme en âge de procréer dans le monde en développement, 2010, 2019 et 2020

(En dollars des États-Unis par femme)

	Versements			Équivalent-don		
	2010	2019	2020	2010	2019	2020
Donateurs publics et privés	6,98	5,44	6,84
Donateurs publics	6,69	4,74	6,15	..	3,77	4,34
Donateurs membres du Comité d'aide au développement	5,13	3,79	4,34	..	3,76	4,32
Donateurs non membres du Comité d'aide au développement	0,00	0,00	0,01	..	0,00	0,01
Institutions multilatérales	1,56	0,94	1,81	..	0,01	0,02
Donateurs privés	0,29	0,71	0,68
Fondation Bill et Melinda Gates	0,29	0,37	0,36
Autres donateurs privés	0,00	0,34	0,32

Source : Estimations fondées sur les Statistiques de l'OCDE pour le développement international : données du Système de notification des pays créanciers ; équivalent-don du Système de notification des pays créanciers, disponible à l'adresse suivante : https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1_GREQ (consultée le 1^{er} décembre 2022) ; et Nations Unies, World Population Prospects 2022, édition en ligne, disponible à l'adresse suivante : <https://population.un.org/wpp/Download/Standard/Population/>.

22. L'augmentation de l'aide à la santé sexuelle et reproductive fait suite aux engagements volontaires pris par de nombreux pays du monde entier lors du Sommet de Nairobi sur la Conférence internationale sur la population et le développement, tenu en novembre 2019, pour obtenir des avancées dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de procréation. Le Sommet a été l'occasion de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue en 1994, et de donner un nouvel élan aux trois résultats transformateurs du FNUAP : mettre fin aux décès maternels évitables, assurer l'accès universel à la planification familiale et éliminer la violence contre les femmes. Le coût des efforts à mener pour ce faire a été estimé entre 2020 et 2030 à 264 milliards de dollars, dont au moins 42 milliards devraient être financés par l'aide des donateurs. Les 222 milliards de dollars restants devraient être couverts par diverses sources externes et nationales, publiques et privées, y compris les dépenses à la charge des intéressé(e)s (voir E/CN.9/2021/4)⁹.

23. Les progrès vers les trois résultats transformateurs dépendent essentiellement de la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action convenu lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, y compris l'application de mesures factuelles et fondées sur les droits pour répondre aux changements démographiques. Il en est ainsi aussi bien dans les pays connaissant des taux de fécondité élevés et des niveaux élevés de croissance démographique que dans

⁸ Les chiffres présentés dans le tableau 1 pour 2010 et 2019 diffèrent légèrement de ceux présentés dans le rapport précédent (E/CN.9/2022/4) en raison de la mise à jour des données sources. Toutefois, ces changements relativement peu importants ne modifient pas la situation générale et les tendances évoquées dans ce rapport.

⁹ Pour une liste des engagements, voir www.nairobisummiticpd.org/commitments.

le nombre croissant de pays concernés par des taux de fécondité faibles et en baisse, le vieillissement de la population et le déclin démographique. Il est essentiel que les pays comprennent les moteurs et les conséquences de ces changements et qu'ils élaborent des mesures qui contribuent, et ne nuisent pas, à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation. Il importe donc que l'aide au développement destinée aux questions de population serve à financer d'autres domaines que la sous-catégorie des infections sexuellement transmissibles et soit allouée également aux activités de collecte des données démographiques et d'analyse des politiques de population.

IV. Aide publique au développement pour l'éducation

24. L'augmentation notable de l'aide au développement ces dernières années s'est traduite par une progression des apports d'aide dans presque tous les secteurs. Comme ces apports peuvent varier d'une année à l'autre, l'analyse ci-après a été conçue de façon à comparer des moyennes triennales pour deux périodes, afin de ne pas réduire l'effet des changements cycliques. Entre les périodes 2008-2010 et 2018-2020, les apports d'aide n'ont pas augmenté dans seulement deux secteurs : les actions se rapportant à la dette et l'aide aux questions de population.

25. Toutefois, l'accent mis sur les flux d'aide en valeur absolue masque un rééquilibrage des versements en termes relatifs. La part de l'aide publique et privée aux infrastructures et services sociaux dans l'aide totale a diminué de 2,8 points de pourcentage (voir fig. VIII. A et VIII.B) entre les périodes 2008-2010 et 2018-2020 et la part des versements d'aide publique et privée au titre de l'éducation dans l'aide totale a reculé de 0,9 point de pourcentage au cours de la même période (voir fig. VIII.C et VIII.D). Dans le secteur de l'éducation, une part plus faible de l'aide a été allouée à l'enseignement post-secondaire et à l'enseignement de niveau non précisé, qui englobe la politique d'éducation et la gestion administrative (code de secteur CAD 11110)¹⁰, les installations en matière d'éducation et la formation (11120), la formation des enseignants (11130) et la recherche pédagogique (11182). Au moins deux de ces catégories (infrastructures physiques et formation des enseignants) ont été identifiées comme des domaines prioritaires insuffisamment financés lors du Sommet sur la transformation de l'éducation de 2022. Une part croissante de l'aide a été allouée à l'éducation de base et à l'enseignement secondaire, ce dernier ayant bénéficié de la plus forte augmentation (5 %), bien qu'à partir de niveaux initiaux relativement bas.

26. Mesuré en valeur absolue, le montant annuel moyen de l'aide à l'enseignement primaire par élève en âge de fréquenter l'école primaire (6 à 11 ans) dans le monde en développement est passé de 5,11 dollars au cours de la période 2008-2010 à 6,23 dollars entre 2018 et 2020, soit une augmentation de 21,9 %. De même, le montant annuel moyen de l'aide à l'enseignement secondaire par élève scolarisable dans le secondaire (12 à 17 ans) dans le monde en développement est passé de 2,08 dollars au cours de la période 2008-2010 à 3,81 dollars entre 2018 et 2020, soit une augmentation de 82,8 %¹¹. Les apports d'aide à l'enseignement primaire et secondaire en termes relatifs sont conformes aux cibles associées à l'objectif de développement durable n° 4. Alors que l'éducation primaire universelle avait déjà été établie comme une cible dans les objectifs du Millénaire pour le développement qui ont guidé les efforts de développement mondiaux sur la période 2000-2015, les

¹⁰ Pour les définitions des codes de secteur, voir www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/dacandcrscodelists.htm.

¹¹ Estimations fondées sur les Statistiques de l'OCDE sur le développement international, données du Système de notification des pays créanciers (consulté le 28 novembre 2022) ; et Nations Unies, World Population Prospects 2022.

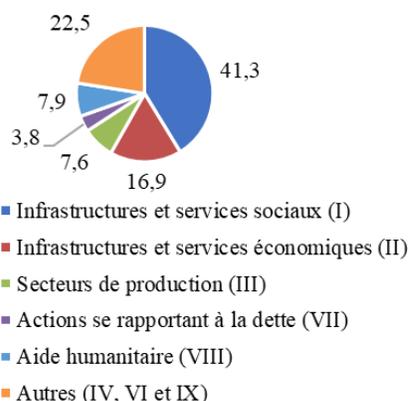
objectifs de développement durable, qui guident les efforts de développement sur la période 2015-2030, comprennent des cibles claires pour promouvoir l'accès universel à l'enseignement secondaire.

Figure VIII

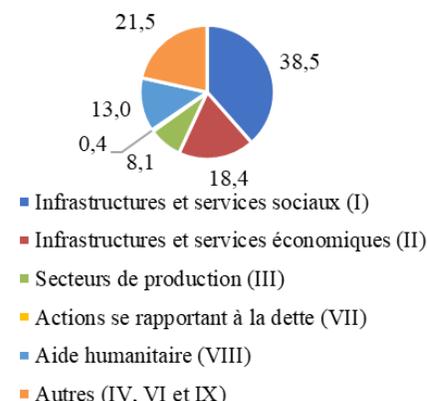
Répartition des versements nets d'aide des donateurs publics et privés par secteur, 2008-2010 et 2018-2020

(Pourcentage de l'aide totale)

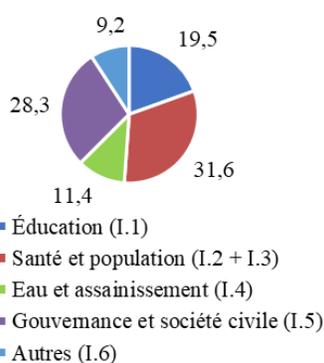
A. Ensemble des secteurs, 2008-2010



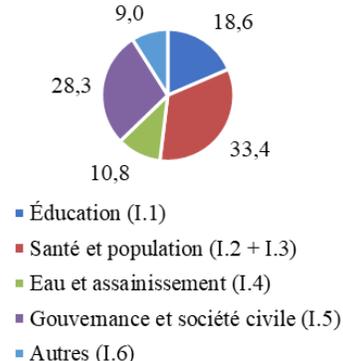
B. Ensemble des secteurs, 2018-2020



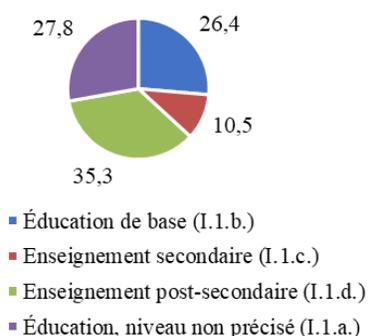
C. Infrastructures et services sociaux, 2008-2010



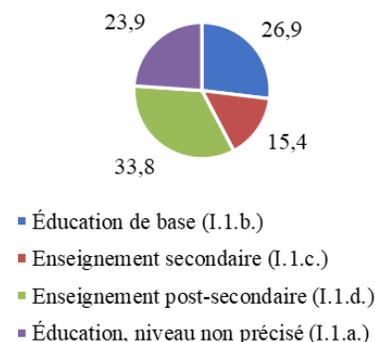
D. Infrastructures et services sociaux, 2018-2020



E. Secteur de l'éducation, 2008-2010



F. Secteur de l'éducation, 2018-2020



Source : Estimations fondées sur les Statistiques de l'OCDE sur le développement international : Comité d'aide au développement, tableau 5 (consulté le 12 octobre 2022).

Tableau 2
Aide publique et privée aux sous-catégories du secteur de l'éducation

(En millions de dollars des États-Unis constants, sauf indication contraire)

	Moyenne (millions de dollars É.-U.)		Variation entre les périodes (millions de dollars É.-U.)		Part dans le total de l'aide publique et privée (pourcentage)	
	2008- 2010	2018- 2020			2008- 2010	2018- 2020
			(pourcentage)			
Enfants	89	227	138	155,3	0,06	0,11
Éducation de la petite enfance (11240)	89	227	138	155,3	0,06	0,11
Jeunes	8 309	10 863	2 554	30,7	5,93	5,03
Éducation de base (11231, 11220, 11260)	3 158	3 328	170	5,4	2,25	1,54
Compétences de la vie courante pour les jeunes (11231)	..	13	13	0,01
Enseignement primaire (11220)	3 158	3 296	138	4,4	2,25	1,53
Enseignement secondaire du premier cycle (11260)	..	18	0,01
Éducation avancée (11320, 11330, 11430)	1 327	2 232	905	68,2	0,95	1,03
Enseignement secondaire du deuxième cycle (11320)	528	706	179	33,8	0,38	0,33
Formation professionnelle (11330)	634	1 354	720	113,7	0,45	0,63
Formation technique et à la gestion (11430)	165	172	7	4,0	0,12	0,08
Enseignement supérieur (11420)	3 824	5 303	1 479	38,7	2,73	2,45
Adultes	167	271	105	62,9	0,12	0,13
Compétences de la vie courante pour les adultes (11230)	167	268	101	60,8	0,12	0,12
Enseignement primaire pour adultes (11232)	..	4	0,00
Conditions cadres	2 894	3 713	819	28,3	2,06	1,72
Recherche pédagogique (11182)	35	122	87	249,9	0,02	0,06
Politique d'éducation et gestion administrative (11110)	1 919	1 872	-47	-2,5	1,37	0,87
Bâtiment et matériaux (11120)	766	1 140	374	48,8	0,55	0,53
Formation des enseignants (11130)	174	356	182	104,4	0,12	0,16
Alimentation scolaire (11250)	..	223	0,10

Source : Estimations fondées sur les Statistiques de l'OCDE sur le développement international, données du Système de notification des pays créanciers (consulté le 28 novembre 2022).

Note : Selon les définitions de l'OCDE, dans les « compétences de la vie courante pour les jeunes et pour les adultes » entrent toutes les aides à « l'éducation formelle et informelle pour l'acquisition des compétences de la vie courante par les jeunes et par les adultes (éducation des adultes) ; l'alphabétisation et l'apprentissage du calcul », mais n'entrent ni l'éducation sanitaire (12261) ni les activités liées à la prévention des maladies non transmissibles. Les aides à l'éducation complète à la sexualité seraient probablement classées comme faisant partie de celles consacrées à l'éducation de base aux compétences de la vie courante, qu'elle soit formelle ou informelle, mais l'éducation complète à la sexualité n'est pas expressément mentionnée dans la définition et, même si elle l'était, il serait difficile d'identifier la part de l'aide correspondante.

27. En termes absolus, l'aide publique et privée allouée à toutes les sous-catégories du secteur de l'éducation a augmenté entre 2008 et 2010 et entre 2018 et 2020, à l'exception de la sous-catégorie de la politique d'éducation et de la gestion administrative (voir tableau 2). Toutefois, l'augmentation a différé sensiblement entre les sous-catégories. En termes absolus, elle a été la plus importante pour l'enseignement supérieur (1 479 millions de dollars), suivi de la formation professionnelle (720 millions de dollars) et des bâtiments et matériaux (374 millions de dollars). En termes relatifs, ce sont la recherche pédagogique et la planification de l'éducation qui sont arrivées en tête (249,9 %), suivies par l'éducation de la petite enfance (155,3 %), la formation professionnelle (113,7 %) et la formation des enseignants (104,4 %). Malgré une légère baisse relative, l'aide à la politique d'éducation et à la gestion administrative est restée élevée, s'élevant à 1 872 millions de dollars au cours de la période 2018-2020, tandis que, malgré une hausse en valeur absolue relativement importante, l'aide à la construction et aux matériaux est apparue insuffisante par rapport aux besoins en infrastructures, avec un total de 1 140 millions de dollars. On estime qu'à l'échelle mondiale, 25 % des écoles primaires manquent d'électricité, d'eau potable et/ou d'installations sanitaires de base et qu'au moins 50 % d'entre elles n'ont pas d'ordinateurs ni d'accès à l'internet, les problèmes les plus graves frappant les pays les plus pauvres¹².

28. Malgré ces changements, l'aide à l'éducation des jeunes, y compris l'aide à l'éducation de base, à l'éducation avancée et à l'enseignement supérieur ainsi qu'à la formation professionnelle, technique et de gestion, a continué d'entrer pour près des trois quarts dans l'aide totale au secteur de l'éducation. Au cours de la période 2018-2020, cette forme d'aide aux jeunes générations a représenté un montant annuel moyen de 10 863 millions de dollars, soit 72,06 % du montant total de l'aide fournie au secteur de l'éducation. À titre de comparaison, l'aide au développement de la petite enfance n'a représenté qu'un montant annuel moyen de 227 millions de dollars, soit 1,51 % du total, et l'aide à l'éducation des adultes n'a représenté qu'un montant annuel moyen de 271 millions de dollars, soit 1,80 % du total. Alors que l'éducation des jeunes absorbe naturellement la plus grande part des dépenses – un fait qui se reflète également dans les comptes de transfert nationaux – les niveaux relativement faibles de l'aide à l'éducation de la petite enfance et à l'éducation des adultes peuvent être considérés comme problématiques¹³. En effet, l'enseignement préprimaire est essentiel pour donner aux femmes, en particulier, les moyens de combiner éducation des enfants et travail, alors que l'aide à l'éducation des adultes est indispensable à la remise à niveau des travailleurs et à leur intégration sur les marchés du travail.

29. En ce qui concerne l'aide à l'éducation de base des jeunes, l'accent est mis sur l'enseignement primaire (3 296 millions de dollars) et non sur le premier cycle de l'enseignement secondaire (18 millions de dollars), bien qu'il existe des objectifs de développement durable pour la scolarisation universelle dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. L'aide à l'éducation avancée des jeunes se concentre sur la formation professionnelle (1 354 millions de dollars) et non sur la formation technique et à la gestion (172 millions de dollars). En

¹² Consultez les dernières informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable à l'adresse suivante : https://sdgs.un.org/goals/goal4#progress_and_info.

¹³ Les comptes de transfert nationaux ventilent entre les différents groupes d'âge les données de la comptabilité nationale, notamment la consommation et les revenus du travail. Il en ressort que les dépenses de consommation aux âges les plus jeunes sont élevées principalement en raison des coûts d'éducation et que les dépenses de consommation aux âges plus avancés sont relativement élevées principalement en raison des coûts liés à la santé. Il s'agit d'une répartition naturelle correspondant à des besoins différents au cours de la vie et elle se vérifie de manière universelle dans tous les pays qui ont construit des comptes de transfert nationaux ces dernières années. Pour plus de précisions, voir www.ntaccounts.org/web/nta/show.

comparaison, la plus grande part de l'aide (5 303 millions de dollars) est consacrée à l'enseignement supérieur, y compris l'enseignement tertiaire.

30. Bien que le chômage soit imputable à la fois à des facteurs liés à la demande (par exemple, l'insuffisance des possibilités d'emploi pour les travailleurs) et à l'offre (par exemple, le nombre insuffisant de travailleurs qualifiés), une grande attention a été accordée à ce dernier facteur. L'inadéquation observée entre l'offre et la demande de compétences a souvent donné lieu à des appels en faveur d'une refonte du système éducatif. Si la qualité de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur est essentielle – notamment l'enseignement de compétences numériques, écrites, verbales et sociales transférables –, c'est avant tout la formation professionnelle, technique et managériale qui doit répondre aux demandes directes des marchés du travail. L'augmentation de l'aide à ces secteurs de formation, en particulier la formation professionnelle, serait interprétée comme un effort pour répondre à ces besoins.

31. Toutefois, si l'on se concentre sur l'aide allouée au seul secteur de l'éducation, on n'obtient qu'une vision limitée de l'aide totale allouée à l'éducation, à la formation et à la recherche. En effet, l'éducation et la formation dans des domaines techniques particuliers sont souvent classées dans ces secteurs et non dans le secteur de l'éducation. Sur l'ensemble des 296 codes du Système de notification des pays créanciers, l'éducation, la formation, la recherche et le renforcement des capacités sont mentionnés 93 fois : 15 codes sont des sous-catégories du secteur de l'éducation lui-même ; 28 autres concernent expressément l'éducation, la formation ou la recherche ; 27 font référence à l'éducation, la formation ou la recherche ; et 23 font référence au renforcement des capacités, qui implique généralement des activités de formation. Les codes qui concernent expressément l'éducation, la formation et la recherche sont couverts par le tableau 3, à l'exception de deux pour lesquels aucune donnée n'était disponible pour la période de référence¹⁴. Les autres codes sont indiqués dans l'encadré ci-dessous.

Référence à l'éducation, la formation, la recherche et le renforcement des capacités dans le Système de notification des pays créanciers

Le Système de notification des pays créanciers, qui enregistre l'aide des donateurs par projet, donne un aperçu des codes qui concernent l'éducation, la formation, la recherche et le renforcement des capacités. Outre les codes relevant du secteur de l'éducation proprement dit (voir le tableau 2) et les codes portant expressément sur l'éducation, la formation ou la recherche (voir le tableau 3), il existe plusieurs codes qui n'ont pas trait à l'éducation, à la formation, à la recherche ou aux activités de renforcement des capacités, mais qui portent sur des domaines intéressants aussi ces éléments.

Les 27 codes qui font référence à l'éducation, la formation ou la recherche sont les suivants : nutrition de base (12240) ; lutte contre la COVID-19 (12264) ; autres formes de prévention et de traitement des maladies non transmissibles (12350) ; planification familiale (13030) ; lutte contre les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida (13040) ; développement juridique et judiciaire (15130) ; participation démocratique et société civile (15150) ; élections (15151) ; assemblées législatives et partis politiques (15152) ; médias et libre circulation de l'information (15153) ; droits humains (15160) ;

¹⁴ Éducation dans les situations d'urgence (72012) et réfugiés/demandeurs d'asile dans les pays donateurs – formation (93012).

élimination de la violence contre les femmes et les filles (15180) ; consolidation civile de la paix, prévention et résolution des conflits (15220) ; participation aux opérations internationales de maintien de la paix (15230) ; élimination des mines terrestres et des restes explosifs de guerre (15250) ; aide multisectorielle aux services sociaux de base (16050) ; contrôle des stupéfiants (16063) ; régulation du transport (21013) ; technologies de l'information et des communications (22040) ; négociations commerciales multilatérales (33140) ; sauvegarde des sites (41040) ; environnement (41081) ; sécurité et qualité des aliments (43073) ; assistance et services matériels pour les opérations de secours (72010) ; actions immédiates de reconstruction et de réhabilitation après des situations d'urgence (73010) ; préparation aux interventions dans un contexte multidanger (74020) ; et réfugiés/demandeurs d'asile dans les pays donateurs – autres formes de soutien temporaire (93014).

Les 23 codes qui font référence au renforcement des capacités sont les suivants : politique et administration de la santé (12110) ; politique et administration du secteur de l'eau (14010) ; élaboration de normes nationales (15144) ; marchés publics (15125) ; politique macroéconomique (15142) ; organisations et mouvements de défense des droits des femmes, et institutions gouvernementales (15170) ; facilitation de la migration et de la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable (15190) ; gestion et réforme de la sécurité (15210) ; protection sociale (16010) ; création d'emplois (16020) ; renforcement des capacités statistiques (16062) ; dialogue social (16080) ; politique et administration des transports (21010) ; politique et administration des communications (22010) ; politique et administration de l'énergie (23110) ; politique et administration financières (24010) ; politique et administration agricoles (31110) ; politique et administration forestières (31210) ; politique et administration de la pêche (31310) ; politique et administration industrielles (32110) ; développement des petites et moyennes entreprises (32130) ; politique et administration du secteur minier (32210) ; et politique et administration de la sécurité alimentaire (43071).

Pour une description détaillée des codes du Système de notification des pays créanciers, voir www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/dacandcrscodelists.htm.

32. Les données sur l'aide montrent que les donateurs allouent une part notable de l'aide à l'éducation, à la formation et à la recherche à des domaines techniques qui ne relèvent pas du secteur de l'éducation proprement dit. Par exemple, le montant annuel moyen de l'aide publique et privée allouée à l'éducation et à la formation dans différents domaines thématiques a augmenté de 468 millions de dollars, soit 35,2 %, entre les périodes 2008-2010 et 2018-2020, tandis que le montant annuel moyen de l'aide allouée à la recherche dans différents domaines thématiques a progressé de 1 570 millions de dollars, soit 72,1 %. Les apports d'aide en faveur de l'éducation et de la formation sur des sujets particuliers ont représenté 1 800 millions de dollars pour la période 2018-2020, soit un montant encore plus important que celui de l'aide allouée à la formation professionnelle, technique et managériale relevant du secteur de l'éducation, qui s'est élevé à 1 525 millions de dollars pour la même période.

33. Au cours de la période 2018-2020, l'ajout du montant total de l'aide consacrée à l'éducation, à la formation et à la recherche sur des questions techniques spécifiques (5 548 millions de dollars) au montant total de l'aide à l'éducation comptabilisée dans le secteur de l'éducation (15 074 millions de dollars) a accru le montant total de l'aide

allouée à l'éducation, à la formation et à la recherche de 37 % chaque année en moyenne. En outre, ne sont prises en compte ni l'aide allouée aux secteurs qui ne sont pas expressément tournés vers l'éducation, la formation ou la recherche, ni l'aide allouée aux secteurs qui comprennent des activités de renforcement des capacités (voir encadré).

Tableau 3

Aide publique et privée à l'éducation, la formation et la recherche en dehors du secteur de l'éducation

(En millions de dollars des États-Unis constants, sauf indication contraire)

	Moyenne (millions de dollars É.-U.)		Variation entre les périodes		Part dans le total de l'aide publique et privée	
	2008- 2010	2018- 2020	(millions de dollars É.-U.) (pourcentage)		2008- 2010	2018- 2020
Éducation et formation	1 332	1 800	468	35,2	0,95	0,83
Santé (12261, 12181, 12281, 13081)	246	518	272	110,7	0,18	0,24
Santé, grand public (12261)	59	161	102	171,4	0,04	0,07
Services médicaux de niveau tertiaire (12181)	84	113	30	35,9	0,06	0,05
Personnel, santé générale (12281)	88	137	50	56,7	0,06	0,06
Personnel, santé reproductive (13081)	16	106	91	583,8	0,01	0,05
Eau et assainissement (14081)	46	52	6	13,1	0,03	0,02
Transport et stockage (21081)	9	44	35	396,4	0,01	0,02
Énergie (23181)	28	42	15	52,6	0,02	0,02
Banque et finance (24081)	61	66	6	9,4	0,04	0,03
Agriculture (31166, 31181)	270	341	70	25,9	0,19	0,16
Foresterie (31281)	9	6	(3)	(33,1)	0,01	0,00
Pêche (31381)	12	13	1	12,6	0,01	0,01
Politique et réglementation commerciales (33181)	20	22	2	8,2	0,01	0,01
Protection de l'environnement (41081)	55	59	4	7,5	0,04	0,03
Niveau plurisectoriel (43081)	576	637	60	10,5	0,41	0,29
Recherche	2 179	3 748	1 570	72,1	1,55	1,73
Santé (12382, 12182)	221	823	602	272,0	0,16	0,38
Maladies non transmissibles (12382)	..	20	0,01
Autres (12182)	221	803	582	262,8	0,16	0,37
Données démographiques et analyse des politiques (13010)	286	299	13	4,7	0,20	0,14
Énergie (23182)	15	32	16	106,6	0,01	0,01
Agriculture (31182)	638	703	65	10,2	0,45	0,33
Foresterie (31282)	14	12	(3)	(17,8)	0,01	0,01
Pêche (31382)	20	8	(12)	(60,1)	0,01	0,00
Technologie (32182)	72	69	(3)	(3,9)	0,05	0,03
Protection de l'environnement (41082)	119	387	268	225,7	0,08	0,18
Niveau plurisectoriel (43082)	299	846	547	182,6	0,21	0,39
Études de développement et sensibilisation (99820)	494	569	75	15,2	0,35	0,26

Source : Estimations fondées sur les Statistiques de l'OCDE sur le développement international, données du Système de notification des pays créanciers (consulté le 28 novembre 2022).

34. Il ressort d'un examen plus approfondi des domaines techniques spécifiques que l'aide à l'éducation, à la formation et à la recherche sur la sylviculture a diminué entre les périodes 2008-2010 et 2018-2020, tout comme l'aide à la recherche sur la pêche. Mesurée en termes relatifs, c'est pour la valorisation du personnel dans le domaine de la santé reproductive, l'éducation et la formation sur le transport et le stockage, la recherche sur la santé autre que les maladies transmissibles et la recherche sur la protection de l'environnement que les apports d'aide se sont le plus accrus. Cependant, la hausse relativement importante de l'aide à la valorisation du personnel dans le domaine de la santé et de l'éducation en matière de procréation et à la formation dans le domaine du transport et du stockage tenait à des niveaux d'aide antérieurs relativement faibles. En termes absolus, c'est la recherche sur la santé qui a bénéficié de la plus forte hausse des apports dans des domaines autres que la lutte contre les maladies transmissibles, la recherche sur la protection de l'environnement et la recherche plurisectorielle.

35. Au cours de la période 2018-2020, le montant annuel moyen de l'aide à l'éducation et à la formation dans les secteurs techniques a été le plus élevé pour la protection de l'environnement (637 millions de dollars), suivie par la santé (518 millions de dollars) et l'agriculture, y compris la vulgarisation agricole (341 millions de dollars) ; au cours de la même période, les apports annuels moyens d'aide à la recherche dans les secteurs techniques, à l'exclusion des apports plurisectoriels, ont été les plus élevés pour la santé (823 millions de dollars), suivie par l'agriculture (703 millions de dollars), les études de développement (569 millions de dollars) et la protection de l'environnement (387 millions de dollars). Si la place prioritaire accordée à ces secteurs correspond aux grands défis du développement – risques sanitaires, sécurité alimentaire, pressions environnementales et changements climatiques – le niveau de l'aide globale consacrée à la recherche est faible, puisqu'il ne représente que 1,73 % du total des apports d'aide publique et privée entre 2018 et 2020, soit une augmentation de seulement 0,18 point de pourcentage par rapport à la période 2008-2010.

V. Conclusions et recommandations

Principales tendances de l'aide publique au développement

36. **Le total des apports d'aide publique et privée aux pays en développement a augmenté en 2021 par rapport à l'année précédente et a atteint des niveaux records. Toutefois, l'augmentation du total des versements d'aide entre 2020 et 2021 a été nettement inférieure à celle enregistrée entre 2019 et 2020.**

37. **Les perspectives d'évolution de l'aide au développement à l'avenir sont entourées de nombreuses incertitudes, concernant notamment la réaffectation éventuelle de l'aide en faveur des activités liées à la COVID-19 et les modalités de cette réaffectation. Le contexte économique et politique actuel place les populations et les pays les plus pauvres dans une situation difficile, rendant le surendettement plus probable et les besoins d'aide encore plus importants.**

38. **Si l'aide aux pays les moins avancés s'est accrue en termes absolus ces dernières années, cet accroissement a été inférieur à celui de l'aide aux autres pays en développement, ce qui a creusé l'écart entre les deux groupes de pays. Très peu de pays donateurs atteignent l'objectif de longue date consistant à consacrer 0,70 % de leur revenu national brut à l'aide à tous les pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.**

Aide publique au développement consacrée aux questions de population

39. La dernière décennie a été marquée à la fois par le plus fort déclin en glissement annuel des apports d'aide publique et privée au titre des questions de population entre 2018 et 2019 et, selon les données les plus récentes, par la plus forte hausse en glissement annuel de ces apports entre 2019 et 2020.

40. Le rebond de l'aide aux questions de population est presque exclusivement attribuable à une augmentation de l'aide à la santé sexuelle et reproductive – l'aide aux données démographiques et à l'analyse des politiques ne s'étant que très peu accrue. L'augmentation de l'aide à la santé sexuelle et reproductive est exclusivement attribuable à une progression des apports en faveur de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida.

41. Le total des apports d'aide publique et privée en faveur de la santé sexuelle et reproductive a également progressé lorsqu'il est mesuré en dollars par femme en âge de procréer dans le monde en développement. Cette aide est passée de 5,44 à 6,84 dollars entre 2019 et 2020, soit une progression de 1,39 dollar (26 %), en une seule année. Cette évolution est principalement attribuable aux pays donateurs du Comité d'aide au développement et a également compensé une diminution de cette forme d'aide reçue des donateurs privés.

42. L'augmentation des apports d'aide répond à l'ambition d'assurer la pleine mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement convenu en 1994 et est conforme aux buts et cibles pertinents énoncés dans les objectifs de développement durable en 2015 et aux engagements nationaux volontaires pris lors du Sommet de Nairobi en 2019, notamment en ce qui concerne l'élimination des décès maternels évitables, la réalisation de l'accès universel à la planification familiale et l'éradication de la violence sexiste.

43. Assurer la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de procréation est un objectif qui est étroitement associé à la capacité des pays d'appréhender les moteurs et les conséquences des changements démographiques et de répondre aux préoccupations connexes par des politiques fondées sur les faits et les droits, ce qui souligne l'importance des données démographiques et de l'analyse des politiques en tant que sous-composante de l'aide aux questions de la population, en plus de la sous-composante de la santé sexuelle et reproductive.

Aide publique au développement consacrée à l'éducation

44. Les apports d'aide publique et privée pour l'éducation ont augmenté au cours de la dernière décennie, mais dans une moindre mesure que les flux d'aide globaux. Ainsi, ils ont diminué en pourcentage de l'aide totale tout en augmentant en termes absolus. L'augmentation a été la plus importante pour l'enseignement supérieur, suivi de la formation professionnelle. L'aide à l'enseignement secondaire a également progressé, mais dans une moindre mesure dans le cas de l'enseignement secondaire du premier cycle. Comme indiqué dans le précédent rapport à la Commission, l'aide globale à l'enseignement secondaire, qui est essentiel pour le développement du capital humain, demeure à de faibles niveaux.

45. Les apports d'aide en faveur de la formation professionnelle ainsi que de la formation technique et à la gestion dans le cadre du secteur de l'éducation, est complétée par une aide fournie pour l'éducation et la formation dans des secteurs techniques spécifiques.

46. Les efforts visant à renforcer le capital humain doivent reposer sur une approche du parcours de vie. Naturellement, les dépenses en matière d'éducation ont principalement pour cible les jeunes générations et l'éducation formelle, mais il y a lieu d'accroître de manière significative les dépenses au titre d'autres formes d'éducation et d'apprentissage qui ciblent également la population adulte.

47. Comme dans le cas de la santé, c'est dès la petite enfance que s'établissent les bases d'une bonne éducation. Il importe donc que les parents aient accès à des soins et à une éducation de qualité et abordables pour leurs jeunes enfants. Ces services permettent également aux parents de mieux associer la garde des enfants et leur éducation.

48. L'aide totale à la recherche est faible, puisqu'elle n'a représenté que 1,73 % de l'aide publique et privée totale au cours de la période 2018-2020 en moyenne. Compte tenu de l'importance croissante de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'ensemble des domaines thématiques, les apports d'aide dans ce domaine sont insuffisants.

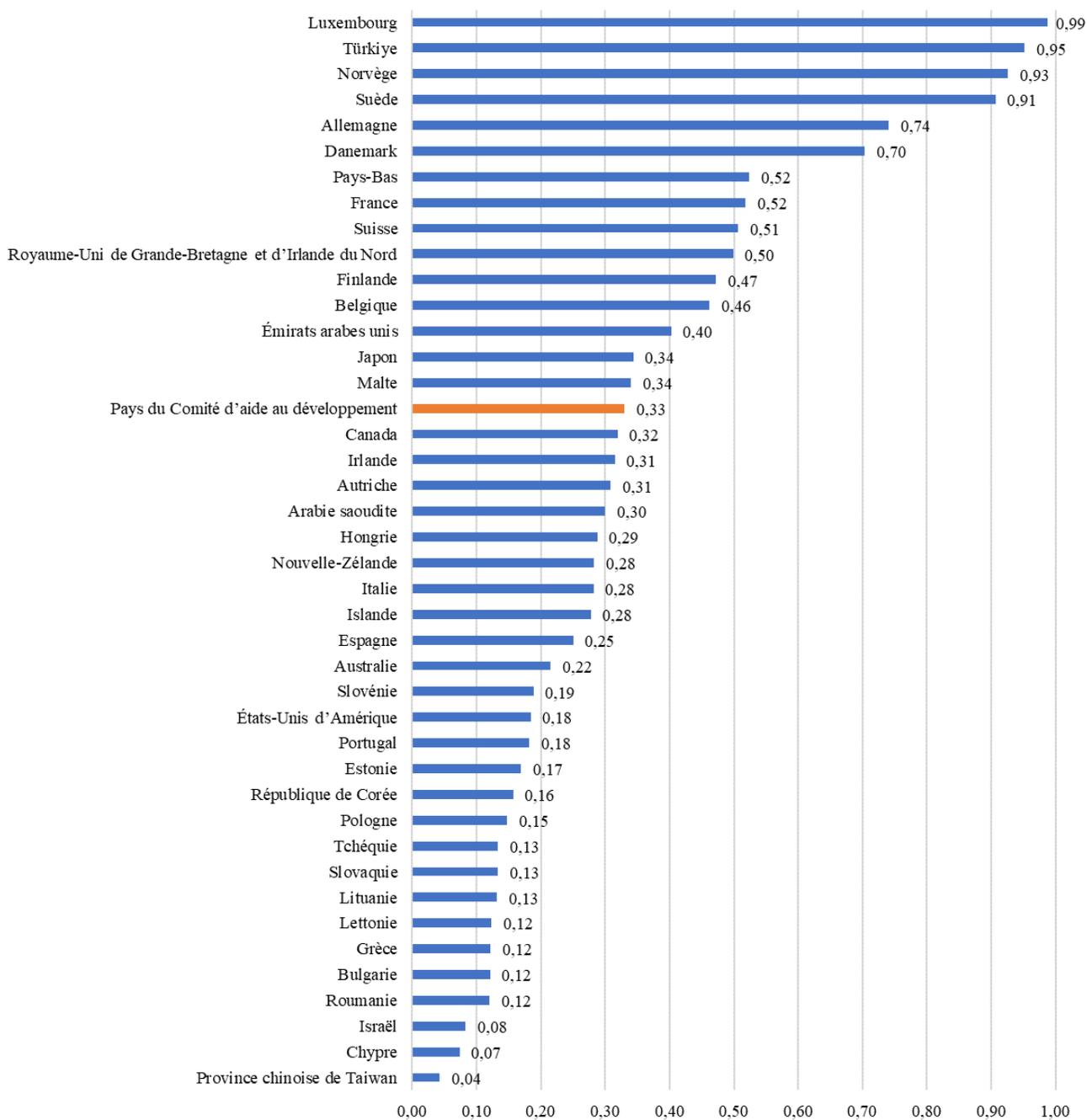
49. Les engagements pris pour réaliser l'objectif de développement durable n° 4 et les ambitions du Sommet sur la transformation de l'éducation nécessiteront de nouveaux investissements substantiels. Les ressources nécessaires à ces fins devront provenir principalement de sources nationales, mais elles devront être complétées par des apports d'aide publique et privée¹⁵. En outre, ces apports devront également couvrir les dépenses récurrentes, notamment dans les pays les plus pauvres, afin de garantir que les établissements scolaires existants disposent des installations et services essentiels et puissent faire appel aux enseignants dont ils ont besoin.

¹⁵ Dans cette optique, l'Institut international de planification de l'éducation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'est engagé à suivre le financement de l'éducation par le biais de comptes nationaux de l'éducation. Pour plus de précisions, voir le dossier établi par l'UNESCO pour le Sommet sur la transformation de l'éducation de 2022. Disponible à l'adresse suivante : <https://transformingeducationsummit.sdg4education2030.org/system/files/2022-08/AT5GP134.pdf>.

Annexe I

Équivalent-don des apports d'aide publique au développement des pays donateurs membres et non membres du Comité d'aide au développement à tous les pays en développement, 2021

(Pourcentage du revenu national brut du donateur)

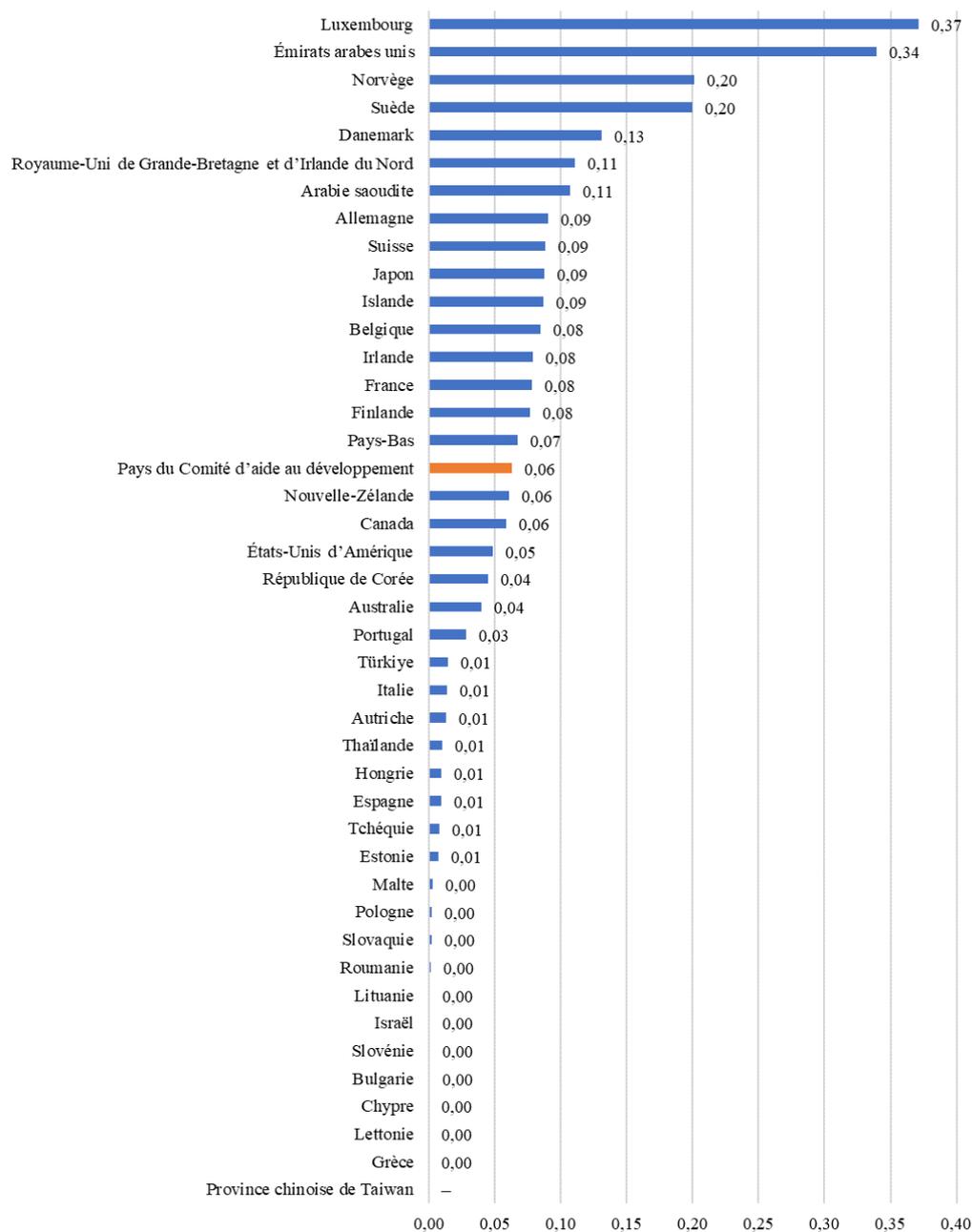


Source : Estimations fondées sur les données relatives à l'aide publique au développement nette de l'Organisation de coopération et de développement économiques, disponibles à l'adresse suivante : <https://data.oecd.org/oda/net-oda.htm> (consultée le 29 novembre 2022).

Annexe II

Versements nets d'aide publique au développement par les pays donateurs membres et non membres du Comité d'aide au développement à l'ensemble des pays les moins avancés, 2020

(Pourcentage du revenu national brut du donateur)



Source : Estimations fondées sur les Statistiques de l'OCDE sur le développement international : « GeoBook : répartition géographique des flux vers les pays en développement », disponible à l'adresse suivante : <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=DACGEO > ; données sur l'aide publique au développement nette de l'Organisation de coopération et de développement économiques, disponibles à l'adresse suivante : <https://data.oecd.org/oda/net-oda.htm> (consultée le 30 novembre 2022).